

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 45/2026**

**OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION – course cycliste des 4 jours de Dunkerque – samedi 23 mai 2026**

**Le Maire de la Commune d'HERZEELE**

**VU le Code des Collectivités Territoriales ;**

**VU le Code de la Route ;**

**VU le déroulement de la course cycliste « les 4 jours de Dunkerque » du mardi 20 mai 2026 au dimanche 24 mai 2026, et notamment le passage des coureurs sur le territoire d'Herzeele le samedi 23 mai 2026 ;**

**CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du passage sur Herzeele de la course cycliste appelée "4 jours de Dunkerque", samedi 23 mai 2026 de 07h00 à 16h00.**

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des véhicules sera interdit sur les trottoirs et sur la chaussée des voies empruntées par la course cycliste des 4 jours de Dunkerque, le samedi 23 mai de 07h à 16h, selon les indications portées sur le plan ci-joint.

**Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule.**

**ARTICLE 2 :** La circulation des véhicules sera interrompue par intermittences, le samedi 23 mai 2026 de 07h00 à 16h00 sur les chemins départementaux empruntés par les coureurs, à savoir :

- CD n°167 - Rue de Bambecque
- CD n°17 - Rue de Bambecque
- CD n°37 - Rue de Wylder

selon les indications portées sur le plan ci-annexé.

**ARTICLE 3 :** Des commissaires stationneront aux intersections et organiseront la circulation des véhicules.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr) - Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail : [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.
- Monsieur Eric MARCHYLLIE , Président – Les 4 jours de Dunkerque Organisation – 3 bis rue du Docteur Louis LEMAIRE – 59140 DUNKERQUE.
- Monsieur Joël BETREMIEUX, Président M.S.O. sécurité course – 140 avenue de Rome – 62980 Noyelles les Vermelles – email : [mso62@orange.fr](mailto:mso62@orange.fr)

Fait à HERZEELE, le 02 mars 2026  
Le Maire, Stéphane FRANCKE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE ou NOTIFIE le : 02 mars 2026

La Maire, Stéphane FRANCKE.



DEPARTEMENT

Nord  
COMMUNE

Menegole

MAIRIE

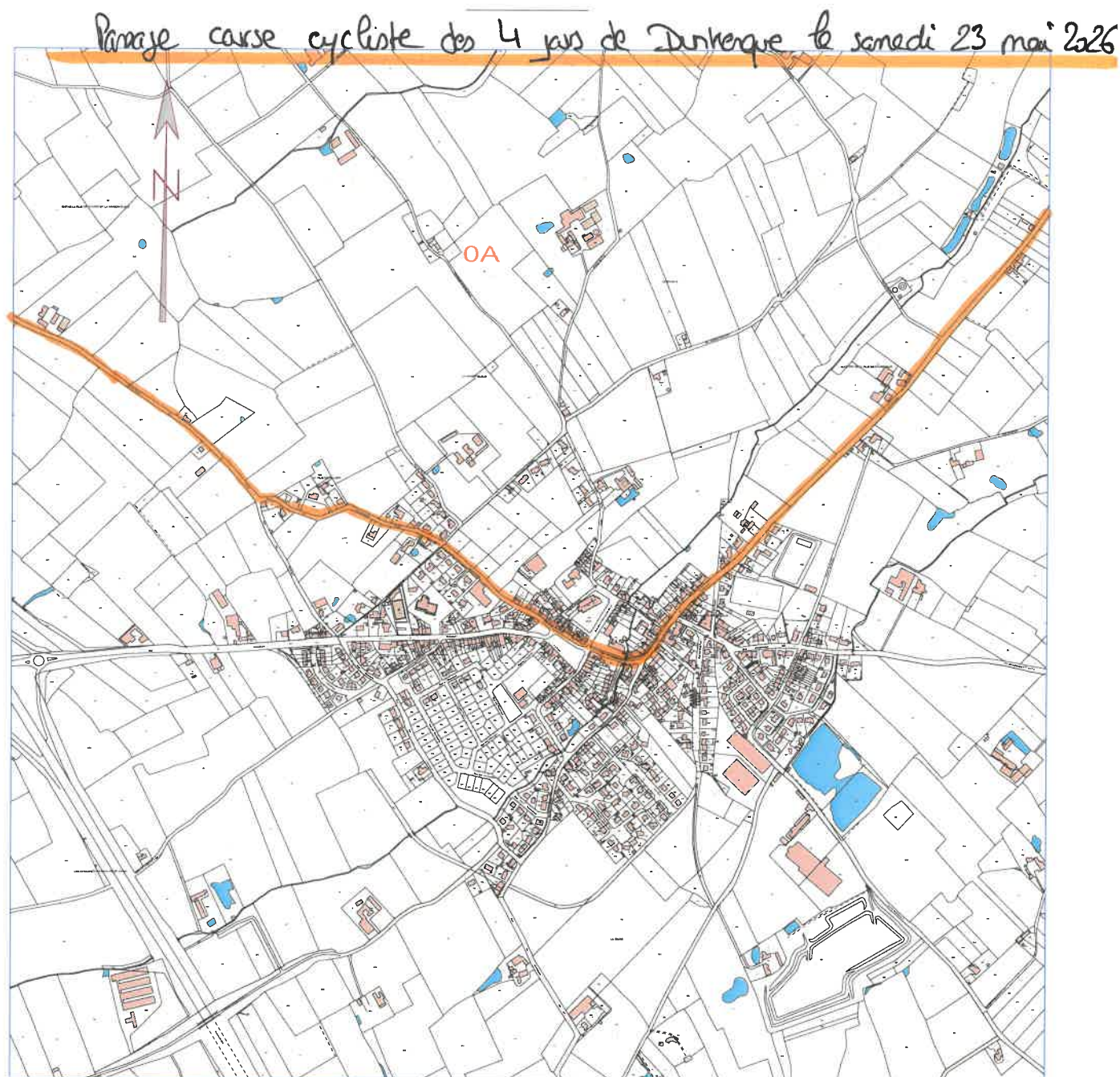
SERVICE DU PLAN

<Convexe>

Section: ..

Echelle: 1/12648

## EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



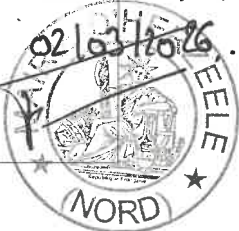
Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :  
GRATUIT !

Cachet:

— Course cycliste des 4 jours de Dunkerque  
Stationnement interdit et circulation  
des véhicules par intermittence  
le samedi 23/05/2026 de 08h00 à 16h00

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 45/2026  
en date du 02/03/2026.  
le maire  
S. FRANCHÉ



Extrait certifié conforme  
au plan communal  
- à la date ci-dessous

A ...  
le 02/03/2026  
Signature